

Compte-rendu de la Formation Spécialisée Hygiène Santé Sécurité au Travail du 17 avril 2023

Comme nous l'avons écrit au tout début de notre liminaire, nous avons décidé, malgré le contexte, de siéger dans cette instance : « *Solidaires Finances Publiques 31 avait décidé, avant la décision du Conseil Constitutionnel sur la contre-réforme des retraites, de siéger cet après-midi à la formation spécialisée HS-CT... Dans ce contexte, Solidaires Finances Publiques 31 aurait légitimement pu demander une nouvelle neutralisation du dialogue social, au moins jusqu'au 1^{er} mai prochain. Tel n'est pas notre choix pour cette Formation Spécialisée parce qu'il nous a semblé nécessaire, sur des sujets de sécurité et santé au travail d'être présent-e-s lors de cette réunion, comme nos camarades des bureaux nationaux de nos syndicats le seront pour le groupe de travail national sur la sécurité.* ». La suite au lien suivant <https://sections.solidairesfinancespubliques.info/310/360-liminaire-csa-fs-17042024.html>

Toujours pas de règlement intérieur 5 mois après les élections !!!

Solidaires Finances Publiques a lancé les débats en rappelant à l'administration son immobilisme sur le règlement intérieur des CSA et Formations Spécialisées (FS) toujours pas paru fin avril !!! L'administration locale, qui l'attend comme nous, a beau dire qu'il y a une note de service, il reste inacceptable que les textes ne soient toujours pas sortis alors que la DGAFP prépare cette réforme depuis au moins deux ans !!!

Et on sent le flottement par exemple sur la question des cofinancements Formation Spécialisée/Direction envisagés précédemment et finalement impossibles techniquement. Une solution sera trouvée par des enveloppes distinctes sur le même financement avec une enveloppe égale : ainsi un poste précis de dépense de 10 000 € ne pouvant pas être cofinancé entre la Direction 5 000 € et la FS 5 000 €, eh bien la Direction prend cette dépense entièrement à sa charge et une seconde d'une autre nature et d'un montant à peu près égal de 10 000 € sera pris en charge par la FS.



La note d'orientation ministérielle 2023

Les acteurs locaux de la prévention ont présenté la note d'orientation ministérielle qui montrerait « une politique volontariste ». Mais l'ISST (Inspecteur Santé Sécurité au Travail) a rappelé, pour modérer l'ardeur, qu'une vague de départs APMP (Animateur Politique Ministérielle Prévention ex-secrétaire animateur des CHSCT) est prévue en 2023 (1 sur 3) sans remplacements envisagés à cette heure ! Au niveau des crédits également le volontarisme n'est pas vraiment traduit dans les faits :

- crédits ministériels de formation de 107€ bruts/agent soit 160 758 € pour la DRFiP 31
- accès à l'enveloppe régionale de formation de 165 220 € soit 20 €/agent

Solidaires Finances Publiques a condamné la baisse de l'enveloppe budgétaire qui se montait auparavant à 148€/agent en contradiction avec l'affirmation du ministère qui se déclare volontariste sur les questions de prévention, d'hygiène et sécurité au travail. Clairement, comme c'est le cas pour l'Action Sociale, le ministère rogne un peu plus chaque année sur tous les budgets.

S'agissant de la formation, 97 sessions ont été financées en 2022 pour 652 agents et l'ISST a rappelé que l'affectation des crédits de l'année N se faisait sur la base des recensements de l'année N-1 et qu'il fallait donc, d'ores et déjà réfléchir en 2023 aux actions à proposer pour 2024 afin de ne pas tarder ensuite à les mettre en application tout au long de l'année.

Et l'administration a rappelé qu'en cas d'avis défavorable ou d'absence d'avis c'est elle qui déciderait de l'affectation des crédits. C'est une des raisons qui ont conduit *Solidaires Finances Publiques* à siéger dans cette instance en dépit du contexte de lutte et de suspension du dialogue social.

Prévention des RPS (Risques Psycho Sociaux) et Télétravail : les recommandations des AP

La médecin de prévention a proposé d'organiser des échanges avec les encadrants afin de parler de la fiche mise à leur disposition parce qu'il y a de nombreuses interrogations sur les points positifs, mais aussi négatifs, du télétravail. L'ISST a évoqué la nécessité d'en faire le relais en proposant une formation « discrimination » à venir pour les cadres et membres de la Formation Spécialisée. L'inspecteur santé sécurité au travail s'est interrogé également sur la possibilité d'étendre cette formation discrimination « aux personnels volontaires. Un devis est à venir dans le cadre d'une convention avec la Maison de la Psychologie.

Solidaires Finances Publiques a souscrit à tout ce qui peut, en matière de formation à la prévention des risques, améliorer la situation des personnels. Et nous sommes revenus, en lien avec le télétravail à l'acquisition nécessaire de sacs à dos en fonction des demandes et la nécessité de faire un point sur les sièges pour les télétravailleurs. L'administration a indiqué être en cours de recensement sur ce sujet.



La nouvelle Cité Administrative de Toulouse

Pour les précédents points sur ce sujet nous vous renvoyons aux liens suivants sur notre site :

Tracts Spéciaux

<https://sections.solidairesfinancespubliques.info/310/actualite.html?start=148>

<https://sections.solidairesfinancespubliques.info/310/291-point-future-cite-administrative-de-toulouse.html>

page 4 <https://sections.solidairesfinancespubliques.info/310/actualite.html?start=40>

page 2 <https://sections.solidairesfinancespubliques.info/310/actualite.html?start=44>

page 8 <https://sections.solidairesfinancespubliques.info/310/actualite.html?start=56>

Le sujet continue à alimenter les débats autour de la politique immobilière de l'État qui vise à limiter au maximum les m²/agent en se servant du télétravail d'un côté et d'un multi-usage de l'autre inspiré de l'immobilier d'entreprises que ces dernières ont pour une bonne part abandonné depuis...

Solidaires Finances Publiques 31 réitère ses critiques

La première porte évidemment sur le nombre de m²/agent et nous vous renvoyons aux liens ci-dessus pour lire nos développements sur le sujet. En particulier nous avons à nouveau insisté sur la méconnaissance profonde de la réalité de nos métiers, notamment de l'utilisation du papier qui reste nécessaire pour nombre de services. Si les services du Domaine en sont l'illustration majeure, ceux qui seront à la future Cité Administrative ont, eux aussi, un grand besoin de documents papiers et donc d'espaces de rangement. Les théoriciens de la DIE (Direction de l'Immobilier de l'État) et de la préfecture l'ignorent totalement, eux qui prétendent qu'un ordinateur étant par nature mobile, estiment que l'on a besoin d'un espace des plus réduits pour travailler, au bureau comme chez soi !!!

Encore au chapitre du nombre de m²/agent, l'espace général étant réduit et les m²/agent pré-établis il n'y a quasiment aucune marge de manœuvre, en particulier, il est quasi impossible que tous les personnels d'un service puissent être au moins un jour ensemble, ce que *Solidaires Finances Publiques 31* réclame pour la cohésion des équipes et le « vivre ensemble ». Et nous avons à nouveau répété combien un espace de travail personnel avait de l'importance pour les personnels.

Toujours sur ce sujet, *Solidaires Finances Publiques* a rappelé sa nouvelle interpellation du DRFiP en septembre sur les « postes de travail debout » qui sont impossibles à mettre en œuvre pour des postes sédentaires dans la mesure où la recommandation est de ne les utiliser que 3 heures au maximum.

La deuxième, qui n'a pas traité qu'à la future cité, porte sur les espaces avec lesquels l'administration joue « grâce » aux suppressions d'emplois et postes vacants. C'est un « jeu » opportuniste qui nie toute projection sur un véritable service public à la disposition des usagers et conduit à la dégradation des conditions de travail des personnels.

Ensuite nous avons à nouveau insisté sur notre refus que des stores manuels soient installés comme le prévoit le projet. Leur taille et leur poids liés à la surface vitrée importante ainsi que le développement de l'ensoleillement notamment rendront la vie difficile aux personnels. *Solidaires Finances Publiques* demande à nouveau à la préfecture de motoriser les stores et si elle ne le prenait pas budgétairement en charge que la DRFiP 31 le fasse.

Enfin, nous avons dénoncé l'absence de légendes sur les plans qui permettraient de clairement comprendre qu'elle serait l'occupation des bureaux et réclamé l'envoi de la nouvelle note de la DIE à laquelle l'administration se réfère et qui ne nous a pas été communiquée et ce alors qu'elle a une incidence claire sur l'évolution de la politique immobilière en général et le chantier de la Cité en particulier.

Les acteurs de prévention toujours opposés à la politique de la DIE et de la préfecture

ISST et Médecins de Prévention sont, depuis le début, opposés à cette nouvelle vision du travail et de l'immobilier au ministère et le font savoir réunion après réunion. Ce sont des professionnels de la santé et de la sécurité au travail qui sont des acteurs de terrain en rencontrant régulièrement les personnels et en recueillant souvent leur mal être. Comment des décideurs/employeurs peuvent-ils autant ignorer leurs doléances et leurs propositions, sauf à dire que l'idéologie et l'obsession budgétaire leur font mépriser ces acteurs essentiels des conditions de travail comme ils méprisent les organisations syndicales ?



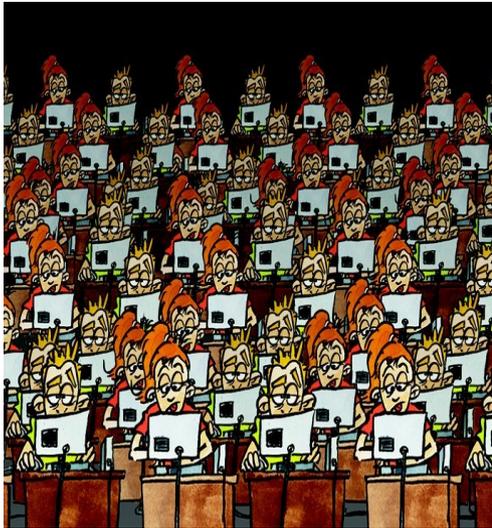
L'ISST a indiqué que la nouvelle réalité conduisait à une rationalisation des espaces ramenant l'occupation autour de 6m² bruts/agent ce qui était inconcevable pour du travail en présentiel. Il a demandé l'ouverture d'une discussion concrète sur ce sujet. S'il est vrai que certains jours dans certains services il y a une sous utilisation, il lui semble possible de trouver un accord entre environnement au travail et développement durable. Selon lui le raisonnement devrait se faire sur une SUB (Surface Utile Brute) 16m², voire éventuellement 18m². Il faut anticiper les situations et rendre à la collectivité des m² qui ne seront pas du tout utilisés, comme par les acteurs de prévention qui sont souvent itinérants, pour tendre vers un volume de 15 m² par personne.



La Médecin de Prévention a rappelé qu'avant de positionner des agent·e·s il fallait se préoccuper de savoir ce qu'ils/elles faisaient et dans quelles conditions. De ce point de vue elle a évoqué la nouvelle note de la DIE qui aborde le travail sous forme de nomadisme ce qui ne manque pas de l'inquiéter par rapport à la réalité du travail de celles et ceux qui ne veulent ou peuvent pas télétravailler.

Elle a insisté sur les stores en précisant qu'il n'y avait pas de climatisation mais un système de « cool freshing » qui trouverait ses limites lors des journées de fortes chaleurs qui se multiplient.

Elle a par ailleurs renouvelé son inquiétude sur le service social en l'absence de places de parking pour les agent·e·s venant de l'extérieur et d'ascenseur au 1er étage pour les PMR (Personnes à Mobilité Réduite). Si elle a déjà dit à plusieurs reprises que les locaux étaient très bien pour les médecins elle réitère son inquiétude pour les agents et les difficultés d'accessibilité.



Un représentant de la préfecture qui nage toujours dans les théories et une DRFiP perdue...

Solidaires Finances Publiques 31 a déjà fortement critiqué **le représentant de la préfecture** lors des précédentes rencontres (cf liens ci-dessus) mais il n'en démord pas, ce sera ça et rien d'autre sur l'infrastructure et les seules marges de manœuvre sont sur l'aménagement intérieur. Au demeurant ils n'apparaissent pas sur les plans ce qui leur donne un caractère « mensonger » quant à la réalité des espaces.

Le représentant de la préfecture continue, en bon élève DIE/préfecture, à théoriser sur les nouvelles formes de travail et le tout numérique en ignorant ce que nous répétons depuis le début, c'est à dire sur la masse de documents papiers que nombre de services doivent obligatoirement avoir afin de travailler correctement. A cela il répond qu'il tire le meilleur parti des bâtiments existants et que le plan sera perfectible à l'usage, que si ce n'est pas satisfaisant il faudra faire « à la carte » en fonction de la sédentarité de certains métiers et trouver des « points d'équilibre ».

Quant à la DRFiP 31, on la sent perdue entre calendrier, incertitudes et pression mise par la RRPIE (Responsable Régionale de la Politique Immobilière de l'État) et la préfecture. Si on n'a pas reçu la note de la DIE sur les espaces tertiaires elle nous sera envoyée... Ils ne sont pas sûrs de pouvoir en débattre en Formation Spécialisée parce qu'elle est normalement évoquée au niveau central mais pas local... On pourra avoir une discussion sur des cas concrets comme les « espaces innovants » (une des inventions de la DIE)... Les plans sont la présentation d'une possibilité mais pas forcément la réalité... La réflexion sur les services communs du Secrétariat Général, de la Mutuelle,... sont toujours en cours... Et enfin, la phrase qui tue « *Le maître d'œuvre est la préfecture donc on leur fera remonter mais ça nous prend trop de temps... Nous referons un point en septembre/octobre prochain* ».

Sauf que, comme l'a rappelé *Solidaires Finances Publiques*, du temps nous n'en avons plus vraiment depuis qu'on nous balade d'un film à une réunion en passant par une visite des locaux. En effet les travaux sont entamés depuis janvier 2023 pour une durée de 18 mois et donc une probable installation en septembre 2024.

Création d'un « espace innovant » rue des Lois

Comme nous l'évoquons plus haut c'est une des « inventions » de la DIE que la RPIE s'est empressée de mettre en œuvre à la DRFiP 31, là aussi il faut être un « bon élève ». Les bureaux cloisonnés ne sont pas adéquats pour un travail qui se fait en équipe et donc on utilise 144 m² pour mettre 6, puis 8 agent·e·s et on recherche qui pourrait venir occuper l'espace en commun...

Donc, si on compte bien ça fait $144/8 = 18$ m²/agent. Tiens donc, justement ce que préconise l'ISST à l'inverse d'une RPIE qui nous explique qu'à la nouvelle Cité de Toulouse 6m²/agent ce sera bien suffisant !

Pour *Solidaires Finances Publiques* c'est la leçon de « *faites ce que je dis et pas ce que je fais pour moi* », l'anti exemple de l'adaptation à la DGFiP et au fonctionnement des services et enfin un contre-sens à plusieurs titres pour les conditions de travail des personnels de la RPIE, en particulier les espaces de travail informel debout à fort risque de TMS (Troubles Musculo Squelettiques).

Ensuite, nous avons averti sur plusieurs autres choses, dont la certitude qu'ils pouvaient avoir que jamais la Formation Spécialisée ne verserait le moindre euro à ce type d'opérations réservée à une catégorie de personnels loin de la réalité et de la diversité des services d'une direction sans compter la spécificité du lieu (fenêtres donnant sur une terrasse de bar) et les nuisances qu'il suppose.

Enfin, constatant que le projet ne comportait aucun espace attitré, pas d'armoire ou de casiers à roulettes conformément à ce qu'ont fait par le passé (et abandonné depuis) nombre de grandes entreprises, et qui correspond à la note de la DIE, nous en avons à nouveau demandé communication.

Les acteurs de la prévention nous ont suivi sur ce point comme sur le fait que le « placement libre » en particulier au regard des nuisances de ce lieu pourraient faire naître, en plus, des sentiments d'iniquité pour les personnels les plus exposés. Sans compter que ce type d'aménagement ne tient pas compte de l'accessibilité nécessaire à l'arrivée éventuelle d'un·e agent·e PMR (de fait écarté de ce type de service par son aménagement) ce qui constitue une discrimination.

